



Septembre 2021 - Numéro 139

NIEDERHERGHEIM

infos

Was Get's Neis ?

Sommaire

Le mot du maire
 Décisions du Conseil Municipal
 Rentrée des classes
 Quête pour la Ligue contre le Cancer
 Médiathèque
 Un peu d'Histoire
 Stationnement
 Don du sang
 France Services
 Manifestations et Associations

Journal d'information de la commune de Niederhergheim

Le Mot du Maire

Chères Niederhergheimois, Chers Niederhergheimois,

La cloche a sonné et les enfants ont repris le chemin de l'école !

Les vacances scolaires de l'été ont, comme les années précédentes, permis aux employés municipaux de procéder à quelques travaux et d'effectuer un gros nettoyage dans les écoles. La société ERTLE a remplacé la chaudière de l'école maternelle, après celle de l'école primaire il y a quelques mois. Une nouvelle VMC a également été installée.

Je remercie vivement Mathurine, Brian, Tom, Louanne, Hugo, Hannah et Jules, nos emplois saisonniers 2021 pour le travail fourni, principalement du désherbage, une activité qui n'est pas forcément agréable mais ô combien utile, surtout avec la météo capricieuse de cet été.

Comme beaucoup de lecteurs l'ont remarqué, la Médiathèque communale a ouvert ses portes il y a quelques semaines et l'arrivée de Coralie JEANDIN, Responsable de la Médiathèque, permet à présent une plus grande amplitude d'ouverture au public. Un peu plus de 300 lecteurs de tous âges sont venus emprunter des livres et, depuis quelques jours seulement, des DVD et CD sont également disponibles.

Lors des scrutins électoraux de juin dernier, des habitants ont donné de leur temps pour permettre la tenue des bureaux de vote dans les conditions requises et je tiens, ici, à les remercier chaleureusement pour leur disponibilité et leur implication.

Les travaux engagés par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill dans la rue d'Oberhergheim sont achevés et, suivront dans les prochains mois, le réaménagement de la place de l'Eglise et la mise en souterrain des réseaux dans la rue d'Oberhergheim début 2022.

Les travaux d'éclairage public vont démarrer au lieudit Thurwald et la Collectivité Européenne d'Alsace va débiter l'aménagement d'une aire de covoiturage à proximité de l'entreprise LIEBHERR.

Je tiens à rappeler que les travaux dans la commune permettent des mises aux normes mais aussi l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Et j'adresse une mise en garde aux (souvent jeunes) personnes qui se permettent d'abimer les infrastructures publiques ; sachez que des mesures dissuasives seront prises et des travaux d'intérêt général exigés pour les perturbateurs en cas de plaintes incessantes.

Je souhaite également adresser mes félicitations, publiques cette fois-ci, à mon adjoint Gilles MIESCH et à son épouse Laura qui se sont mariés le 2 septembre dernier à la Mairie de Niederhergheim.

Le contexte sanitaire perturbe toujours les manifestations et la pratique d'activités sportives ou culturelles, puisqu'il est obligatoire actuellement de présenter le pass sanitaire dans la plupart des bâtiments et lieux publics.

Et je termine avec ces mots « *cohésion, entraide, détermination* » qui nous ont portés, mes adjoints, moi-même et vous tous, présents il y a quelques semaines pour défendre notre territoire et faire appliquer nos droits...

Portez-vous bien et bonne lecture de ce nouveau numéro !

Alain ZEMB



Décisions du Conseil Municipal

Votre conseil municipal a décidé :

- D'approuver les travaux de mise en souterrain du réseau basse tension de la rue d'Oberhergheim pour la totalité de la rue et de missionner le bureau d'étude COCYCLIQUE du projet d'aménagement de la rue d'Oberhergheim (Ce projet consiste en une réfection de la voirie avec une mise en souterrain des réseaux (électriques, télécoms et éclairage public), le renouvellement de la totalité de l'éclairage public (armoires, candélabres...) et un aménagement des trottoirs aux normes PMR.).
- Qu'à compter du 1er janvier 2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.
- D'approuver le maintien de la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à compter de la rentrée scolaire 2021, d'approuver les horaires journaliers d'écoles à compter de cette même date comme suit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h45 à 16h15, de donner son accord pour proposer ces modalités d'organisation du temps scolaire à l'Inspecteur de l'Education Nationale de notre secteur.
- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000€ au FCN.
- D'émettre un avis favorable concernant la décision de la CCCHR de prendre la compétence organisation de la mobilité et concernant la décision du conseil communautaire de ne pas demander le transfert à la Région des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre.
- De constater la désaffectation du chemin rural au sud de l'entreprise Liebherr dans la ZA Ouest, de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L161-10 du Code Rural, d'autoriser le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.
- D'autoriser le Maire à signer la convention de prestations de services avec la CCCHR pour la gestion des zones d'activités.
- D'émettre un avis négatif au projet de PGRI du bassin Rhin Meuse 2022/2027
- De rendre un avis défavorable sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement de l'Eau (SDAGE) 2022-2027 du bassin Rhin Meuse
- D'approuver la motion concernant le projet HERCULE
- D'approuver l'avenant n°3 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre la Commune de NIEDERHERGHEIM et le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.
- D'approuver la motion de soutien aux Communes Forestières de France.

- D'approuver la mise en place du régime indemnitaire « RIFSEEP » pour la filière culturelle
- D'interdire l'ouverture de tranchées sur les chaussées, trottoirs et dépendances de la voirie communale neuve, réaménagée ou rénovée depuis moins de 10 ans à compter de la date de réception des travaux, sauf urgence liée à la sécurité publique.
- D'approuver le versement de la subvention « jeunes licenciés » au FCN pour un montant de 715,50€.

Il est rappelé que l'ensemble des délibérations est consultable en Mairie ou sur le site de la commune.

PREVENTION CAMBRIOLAGES

Si vous êtes témoin d'un démarchage ou d'un repérage suspect, n'hésitez pas à le signaler en mairie ou à contacter la Gendarmerie. Nous sommes tous concernés par la prévention des incivilités.

« C'est la rentrée des classes »

124 élèves ont fait leur rentrée cette année dans les écoles de notre commune. Malgré le maintien de certains protocoles sanitaires, et des évolutions à venir, nous souhaitons une belle année scolaire à nos élèves et leurs professeurs pour que cette année soit riche de découvertes et d'apprentissage.

Ecole Maternelle

A l'école maternelle, ce sont 17 petits qui prennent pour la première fois les chemins de l'école cette année, accompagnés par 16 moyens et 18 grands pour qui les recoins de l'école maternelle n'ont déjà plus de secrets. Les classes sont réparties de la manière suivante :

27 petits/moyens composent la classe de M. Alain FREUDENREICH et Mme Sophie ETTWILLER (ATSEM),

Et 24 moyens/grands forment la classe de Mme Nadine BUECHER et Mme Christine HECHINGER (ATSEM).



Un effectif global de 51 élèves (+ 2 par rapport à l'an dernier)

Ecole Élémentaire



18 élèves composent la classe de CP de Mme WEISS Anne et Mme GUENAT

26 élèves forment le groupe de CE1-CE2 de M. GRAFF Jean

Et 29 élèves se préparent au passage vers le collège dans la classe de CM1-CM2 de M. OLRYS Christophe.

Soit un effectif total de 73 élèves (+9 par rapport à l'an dernier)



HAUT-RHIN

Quête pour la Ligue contre le Cancer

Les conseillers municipaux de la commune réaliseront la quête pour la Ligue contre le cancer durant le mois de septembre.

Cette quête sera exclusivement réalisée par les membres du Conseil Municipal et se fera dans le respect des gestes barrières en restant à l'extérieur des domiciles des donateurs.

Nous vous remercions d'avance, pour l'accueil que vous saurez réserver aux bénévoles réalisant cette quête.

La quête annuelle de la Ligue contre le Cancer du Haut-Rhin est effectuée par 2000 bénévoles parcourant 195 communes et mobilise 40000 donateurs.

Cette quête représente près de la moitié du budget annuel de l'association.



Médiathèque

Nouvel espace culturel municipal, qui se veut aussi être un lieu de vie, de rencontres et de partage, la médiathèque municipale de Niederhergheim vous accueille, depuis le 16 juin 2021.

Située au premier étage du Dorfus (entrée du côté de la mairie), ce nouvel équipement de 125 m², vous propose environ 5000 livres destinés à tous les publics.

La médiathèque est accessible à tous, seul ou en famille, pour emprunter ou simplement consulter les documents sur place et s'offrir une petite parenthèse dans le quotidien.

L'espace jeunesse, chaleureux et cosy, vous promet de doux moments de lecture en famille.

Un ascenseur est à disposition des personnes à mobilité réduite, mais aussi des poussettes.

Ce qu'on y trouve :



Au sein de ce nouvel équipement municipal chaleureux et accueillant, vous pourrez y retrouver des albums remplis d'aventures extraordinaires, des romans de tous styles (policiers, historiques, contemporains, fantastiques), des BD et des mangas, des documentaires pour tous les curieux de nature, les fans de bricolage, ou les futurs astronautes...

Les histoires préférées des tout-petits, mais aussi de nouvelles pépites sont à y découvrir.

Chacun d'entre vous, tout-petits, plus grands, ados et adultes, saura à coup sûr assouvir ses besoins de découverte, de plaisir de la lecture et de curiosité.

Prochainement, nous vous proposerons des DVD et des CD, à emprunter et à déguster chez vous, tranquillement installé dans votre canapé.

Une sélection de nouveautés est à votre disposition, ainsi que des sélections thématiques variées. Ces livres peuvent être feuilletés sur place ou emportés à la maison.

Un poste informatique est également en libre accès et vous permet de consulter notre catalogue, d'aller sur Internet et d'utiliser les outils de bureautique.

Les conditions d'emprunt des documents :

L'emprunt de documents est gratuit. Il nécessite seulement une inscription, qui se fait directement à la médiathèque, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Au moment de votre inscription, nous vous donnerons une carte de lecteur par personne.



L'inscription est valable 1 an et est renouvelable à la date anniversaire.

Votre abonnement vous permettra dans un premier temps, d'emprunter 6 livres pour une durée d'1 mois.

Lorsque les DVD et CD seront mis à votre disposition, vous pourrez emprunter en plus, 3 CD et 1 DVD, là aussi pour 1 mois.

Petites infos complémentaires :

Les enfants de plus de 7 ans peuvent venir seuls à la médiathèque, dès lors que leur représentant légal signe l'autorisation parentale disponible à la médiathèque.



Un courrier ou mail de rappel vous sera envoyé si les documents ne sont pas rendus à la date prévue.

Le prêt des documents peut être prolongé d'un mois sur simple demande directement à la médiathèque, par téléphone ou par mail (uniquement si le document n'est pas réservé par un autre lecteur).

Des partenariats avec les écoles ainsi qu'avec la crèche sont en cours de construction. Ainsi, l'ensemble des enfants gardés ou scolarisés à Niederhergheim profitera de ce service régulièrement.

A venir :

Des projets sont en cours de réflexion et de mise en œuvre pour vous offrir un programme d'animations dès l'automne 2021 (contes, rencontres, ateliers ...).

Le fonds de documents va lui aussi s'étoffer, notamment avec l'arrivée prochaine de CD, DVD, de BD, de magazines et d'albums pour les tout-petits.

Horaires :

Mardi : 15h30 - 18h

Mercredi : 9h00 - 12h et 14h - 18h

Vendredi 15h30 - 18h30

Contacts :

Coralie JEANDIN
Mediatheque de Niederhergheim
6 Place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM

Mail : mediatheque@niederhergheim.fr
Tel : 03.89.78.14.56

DEJECTIONS CANINES

2 distributeurs de sacs pour déjections sont à votre disposition dans le village sur :

- le mur du cimetière vers la piste de Quilles.
- l'abri-bus de l'église

La propreté de notre commune reste avant tout liée à l'implication de tous les riverains.



STATIONNEMENT

Nous sommes, toujours et encore, régulièrement sollicités pour des problèmes liés au stationnement des véhicules. Dans certaines rues, il devient de plus en plus difficile de circuler correctement, car des véhicules y sont garés, et souvent des deux côtés. Nous vous demandons donc de faire preuve de civisme, de respecter le code de la route, et, dans la mesure du possible, de vous garer dans vos propriétés.

Merci de ne pas vous garer à proximité immédiate des passages piétons, des croisements ou virages, ni devant des portails et sorties de propriétés.

PASSAGE DE LA BALAYEUSE



La prochaine date retenue pour le passage de la balayeuse est :

Le Mardi 26 Octobre

Comme d'habitude, pour une bonne efficacité de la balayeuse, il est utile de gratter les croûtes dans le caniveau. Veuillez balayer vos trottoirs et laisser les salissures dans le caniveau. Merci de ne pas laisser votre voiture en stationnement le long du trottoir ce jour-là, ou si vous êtes chez vous, de la déplacer lors du passage de la balayeuse. Des parkings sont disponibles à côté de la piste de quilles, place de l'Eglise, rue du Stade et place de la Mairie.

LUNDI, ... JE SORS MON SAC DE TRI !

| | |
|------------------|--------------------|
| Septembre | 20 |
| Octobre | 4, 18 et 30 |
| Novembre | 15 et 29 |
| Décembre | 13 et 27 |

Un peu d'Histoire (de la Société d'Histoire)

Puits, place de la Mairie

Sur la place de la mairie, trône un puits.

Il est formé d'une margelle en une seule pièce, qui pèse environ 2,1 tonnes. A noter qu'il ne reste plus que 5 puits dans le village dont la margelle est composée d'une pièce. Le linteau a été restauré en 2009. L'abreuvoir le plus imposant provient du 20, rue St Jean, l'ancien presbytère de 1886 à 1989 et l'actuelle résidence St-Jean.

Il a été déménagé par Aimé Héchinger, Rémy Héchinger, Georges Keller et l'adjoint Baumann Léon, vers 1990. Il repose sur des pierres qui étaient des poteaux du jardin du presbytère. Pourtant sous la margelle il n'y a pas de puits creusé. Ce puits n'est que décoratif.

A noter aussi que cette place devant la mairie servait de cour de récréation aux classes qui se trouvaient dans la mairie-école.

Quelle est donc son histoire ?

La margelle provient de puits situé en plein champ, dans le Ried, vers Herrlisheim dans l'Allmende, (lieu du bâtiment de Scapalsace en construction). Gérard Studer s'en souvient encore : « Je me rappelle que j'étais souvent assis à côté de ce puits pendant que mes parents exploitaient une parcelle à proximité. Il avait une profondeur d'environ 3.50 à 4 mètres et était à sec. ». A noter que sur la margelle, il y avait un trépied en fer en forme de T. C'est vers 1966-1967 que le transfert vers la place de la mairie a été effectué en présence de Keller Jean-Pierre, adjoint, Bugmann Victor, Keller Emile et Kopp René. C'est l'entreprise Bastian qui travaillait dans la commune pour mettre en place le réseau d'eau potable qui a assuré le transport.

A quoi servait ce puits en plein champ ?

Vu la distance par rapport au village, les agriculteurs partaient vers ces champs lointains souvent pour la journée. Il fallait bien trouver de l'eau pour donner à boire aux animaux de trait (chevaux ou boeufs) au courant de la journée. Par contre, à notre connaissance, il n'y avait pas de puits sur le ban communal du côté de la gravière actuelle car les animaux de trait pouvaient, sans doute, aller s'abreuver près du canal Vauban. (Société d'Histoire de Niederhergheim)



Donneurs de Sang



19/10/2021 - Salle communale

Les donneurs de sang vous attendent nombreux lors de leur prochaine collecte qui se déroulera le Mardi 19 Octobre de 16h à 19h30 à la salle communale.

Tous les gestes barrières seront respectés. Une collation préparée par notre traiteur Francis Mann, et des desserts maisons, seront offerts aux donneurs.

Le Pass Sanitaire n'est pas nécessaire pour effectuer votre don ! Vaccinés ou non, nous sommes tous concernés par le Don du Sang.

Cette fin d'année sera également ponctuée par :



l'organisation de l'assemblée générale le Mercredi 13 Octobre (celle ci avec Pass Sanitaire) ;

et l'organisation d'une opération livraison couscous prévue le Dimanche 21 Novembre.

Depuis mai 2021, la commune de Neuf-Brisach est équipée d'un nouvel espace.

Il s'agit de FRANCE SERVICES, un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : les Finances publiques, la Caisse d'allocations familiales (CAF), l'Assurance maladie, l'Assurance retraite, le Ministère de l'Intérieur, Pôle emploi, la Poste, la Mutualité sociale agricole (MSA) et le Ministère de la Justice.

Quelques exemples de services proposés :

- Aide aux démarches administratives : vous aider à faire votre carte grise ou demander la prime d'activité.
- Recherche d'emploi : vous accompagner dans la réalisation de CV et de lettres de motivation, vous orienter dans l'utilisation du site pole-emploi.fr.
- Remboursement de soins : vous orienter vers l'utilisation du site ameli.fr et de l'application mobile.
- Préparation de sa retraite : créer votre espace personnel, faire la simulation de vos allocations, déposer ou retirer votre dossier sur internet.
- Faire face à un litige ou un conflit : vous assurer un premier accueil et vous orienter vers un dispositif de proximité en matière d'accès au droit ou vers un professionnel de la justice....

Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre-service (pour scanner, envoyer des mails...)

Le but est proposer aux habitants des communes un véritable lieu d'accueil, d'écoute et d'aide dans leurs démarches administratives quotidiennes.

Contacts FRANCE SERVICE

Mairie de NEUF-BRISACH

Tel accueil Mairie : 03.89.72.51.68

Ligne direct : 03.67.04.00.12

e-mail : franceservices@neuf-brisach.fr



J'PEUX PAS !!!

J'AI... *quelque chose de prévu à Nieder*

19/09/2021 - Journées Européennes du Patrimoine - Cimetière de 14h à 17h



Pour les Journées Européennes du Patrimoine, la Société d'Histoire vous propose d'admirer les vieilles stèles qui se trouvent au Cimetière. Par exemple, pourquoi ce monument où sur le tronc du chêne sont gravées une ancre de marine et une corde. Nous vous en donnerons les explications et nous mettrons aussi à l'honneur les tombes de personnes qui étaient bien connues au village depuis 1800.

RDV au Cimetière le dimanche 19 septembre de 14h à 17h.

26/09/2021 - Livraison de Choucroute

Livraison de Choucroute organisée par le Conseil de Fabrique de l'Eglise le dimanche 26/09/2021

09/10/2021 - Portes Ouvertes Médiathèque

Des Portes Ouvertes de la Médiathèque seront organisées lors de son inauguration le 9 octobre à partir de 14h. Venez-nombreux.

19/10/2021 - Don du Sang - Salle communale

Une Collecte de Sang se déroulera le Mardi 19 Octobre de 16h à 19h30 à la salle communale sans Pass Sanitaire

21/11/2021 - Livraison de Couscous

Livraison de couscous organisée par l'Amicale des Donneurs de Sang le dimanche 21/11/2021 (plus d'informations à venir)

BATTUES DE CHASSE

Les prochaines battues de chasse du lot numéro 1, lot situé à proximité du Moulin, auront lieu :

- le samedi **20 novembre 2021**
- et le samedi **8 janvier 2022**

Des panneaux, disposés à proximité du lieu de chasse, signaleront que la chasse est en cours.

Soyez prudent et évitez ces zones les jours concernés.



UN GRAND BRAVO !

AUX FOOTBALLEURS DU FCN POUR L'ORGANISATION DE LEUR MARCHÉ AUX PUCES AU MOIS DE JUILLET MALGRE LES CONTRAINTES SANITAIRES AINSI QU'A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS POUR LEURS VENTES DE TARTES FLAMBEES A EMPORTER

ET A TOUTES LES ASSOCIATIONS ET COMMERÇANTS QUI OEUVRENT DANS NOTRE COMMUNE

C'est grâce à l'implication de nos associations et à la participation des habitants que nous participons au dynamisme de notre commune.

En participant à une manifestation locale, je participe à la vie de mon village, alors...

J'PEUX PAS ! JE SUIS A NIEDER !
et je soutiens les associations locales !

Commune de Niederhergheim

Directeur de publication : M. Alain ZEMB - Responsable de rédaction : M. Patrick MAURER

Imprimé à la Mairie de Niederhergheim - 6, place de la Mairie 68127 NIEDERHERGHEIM

Date de parution et de dépôt légal : 07/09/2021 - Prix : Gratuit - Site internet : <https://www.niederhergheim.fr> - Mail : mairie@niederhergheim.fr